|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| itu_logo | **Union internationale des télécommunications****Bureau de la Normalisation des Télécommunications** |  |

 Genève, le 25 septembre 2017

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Réf.:Contact:Tél.:Télécopie:Courriel: | **Circulaire TSB 49**TSB Events/CB**Cristina Bueti**+41 22 730 6301+41 22 730 5853tsbevents@itu.int | - Aux administrations des Etats Membres de l'Union;- Aux Membres du Secteur UIT-T;- Aux Associés de l'UIT-T;- Aux établissements universitaires participant aux travaux de l'UIT |
|  |  | **Copie**:- Aux Président et Vice-Présidents des commissions d'études de l'UIT-T;- Au Directeur du Bureau de développement des télécommunications;- Au Directeur du Bureau des radiocommunications |
| Objet: | **Atelier commun UIT-ETSI sur le thème "Vers l'établissement de prescriptions environnementales pour la 5G"(Sophia Antipolis (France), 23 novembre 2017)** |

Madame, Monsieur,

1 J'ai l'honneur de vous informer que l'**atelier commun UIT-ETSI sur le thème "Vers l'établissement de prescriptions environnementales pour la 5G"** se tiendra le **23 novembre 2017** au siège de l'ETSI à Sophia Antipolis (France).

2 L'atelier aura lieu en anglais seulement.

3 La participation est ouverte aux Etats Membres, aux Membres de Secteur, aux Associés de l'UIT et aux établissements universitaires participant aux travaux de l'UIT, ainsi qu'à toute personne issue d'un pays Membre de l'UIT qui souhaite contribuer aux travaux. Il peut s'agir de personnes qui sont aussi membres d'organisations internationales, régionales ou nationales. La participation à l'atelier est gratuite mais aucune bourse ne sera accordée.

4 Cet atelier d'une journée constituera une tribune dans le cadre de laquelle toutes les parties concernées, y compris les décideurs, les organismes de normalisation, les fournisseurs, les opérateurs et les chercheurs, pourront échanger leurs vues sur les questions environnementales liées à la 5G. En outre, cette manifestation vise à encourager la collaboration entre le Comité technique de l'ETSI sur l'ingénierie environnementale (ETSI TC EE) et la Commission d'études 5 de l'UIT-T (Environnement, changements climatiques et économie circulaire) sur ce thème. L'atelier sera l'occasion de présenter aux participants une analyse récente des prescriptions environnementales liées à la 5G et de déterminer les futures activités qui pourraient être menées dans ce domaine.

Les principaux points ci-après devraient abordés:

• Analyse et évaluation de l'efficacité énergétique;

• Utilisation efficace des ressources pour parvenir à une économie circulaire;

• Techniques d'alimentation;

• Protection contre les phénomènes environnementaux (tels que la foudre) et compatibilité électromagnétique;

• Exposition des personnes aux champs électromagnétiques.

5 Des informations relatives à l'atelier seront disponibles sur le [site web de la manifestation](http://www.etsi.org/news-events/events/1217-towards-setting-environmental-requirements-for-5g). Ce site web sera actualisé à mesure que parviendront des informations nouvelles ou modifiées. Les participants sont priés de consulter régulièrement le site pour prendre connaissance des dernières informations.

6 L'atelier sera précédé de la réunion de la [Commission d'études 5 de l'UIT-T (Environnement, changements climatiques et économie circulaire)](https://www.itu.int/fr/ITU-T/studygroups/2017-2020/05/Pages/default.aspx), qui se tiendra du 13 au 22 novembre 2017 à Sophia Antipolis (France).

7 Des équipements de réseau local sans fil seront mis à disposition sur le site de la manifestation.

8 L'inscription est obligatoire pour toutes les personnes qui souhaitent participer à l'atelier, y compris pour les participants à la réunion de la Commission d'études 5 de l'UIT-T. Vous êtes priés de vous inscrire via le formulaire en ligne disponible [ici](https://portal.etsi.org/webapp/meetingCalendar/MakeChoice.asp?m_id=33389&date=2017-11-23+09%3A00%3A00) au plus tard le 13 novembre. **Veuillez noter que l'inscription préalable des participants à l'atelier est obligatoire et se fait exclusivement *en ligne*.**

9 Si vous avez besoin d'un visa, celui-ci doit être demandé **au moins un mois avant la date de votre arrivée en France** auprès de la représentation de la France (ambassade ou consulat) dans votre pays ou, à défaut, dans le pays le plus proche de votre pays de départ. Les délégués qui ont besoin d'une lettre personnelle d'invitation à l'appui de leur demande de visa doivent remplir le formulaire disponible sur: <http://portal.etsi.org/meetings/visa/visa.htm>.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Chaesub Lee
Directeur du Bureau de la normalisation
des télécommunications